

ne soient pas trop rigoureuses, ni la peine trop cruelle. Rien plus que la clémence ne fait, aux yeux des peuples, honneur à un empereur romain; c'est elle qui a déifié César, qui a consacré le nom d'Auguste, qui a particulièrement valu à ton père le surnom de Pius. Cassius lui-même, si le sort eût répondu à mes désirs, Cassius n'eût pas été tué. Sois sans inquiétude, les dieux me gardent; les dieux ont à cœur ma *piété*<sup>1</sup>. »

La même confiance éclatait dans les réponses qu'il faisait à ses amis. « Si Cassius eût été vainqueur! dites-vous... mais je n'ai pas assez mal vécu, ni assez mal servi les dieux pour que Cassius eût jamais pu être vainqueur! » Rappelant ensuite la liste de tous les princes qui avaient péri de mort violente, il montrait que chacun d'eux avait mérité leur malheur: « le meurtre de Néron avait été juste; celui de Caligula nécessaire; Othon et Vitellius n'avaient pas même eu souci de gouverner; Galba s'était montré avare, grand vice chez un empereur. Au contraire, ni Auguste, ni Trajan, ni Hadrien, ni Antonin son père n'avaient été vaincus par les insurrections, quelque fréquentes qu'elles fussent; les rebelles avaient péri à l'insu et contre la volonté même de ces princes<sup>2</sup>. » Marc Aurèle se montrait là tout entier, éloigné des proscriptions et des violences, d'abord par la douceur et l'élévation de son âme, ensuite par la sagesse de sa politique. Depuis près de quatre-vingts ans, la clémence était pour les empereurs une véritable sauvegarde, qui n'avait trahi aucun d'eux. Les passions sanguinaires des âmes romaines sommeillaient; il y avait tout à perdre à les éveiller.

<sup>1</sup> *Epist. ad Faustina*, apud Vulcat. Gallic.

<sup>2</sup> Vulcatius Gallicanus, *ibid.*

Les actes répondirent aux paroles. Il va sans dire que Marc Aurèle repoussa ceux qui le connaissaient assez peu pour lui apporter la tête de Cassius. Loin de la voir, il la fit inhumer avec honneur; il exprima son regret que Cassius eût été mis à mort; pour tout châtement il lui eût rappelé ses bienfaits et l'eût laissé vivre. Il écrivit au sénat une lettre, non pas amnistiant les coupables, mais inter-cédant pour eux, au nom de ce principe devenu fondamental que nul sénateur ne devait être jugé que par le sénat, que nul sénateur, même par le sénat, ne devait être puni de mort: « Je vous en conjure, pères conscris, disait-il, conservez intactes ma *piété* et ma clémence; gardez la vôtre. Que le sénat ne fasse périr personne, que nul sénateur ne soit puni, que nul homme d'un nom honoré ne périsse; rappelons les déportés, rendons aux proscrits leurs biens; que ne puis-je ajouter: rappelons les morts des enfers! Il déplaît toujours de voir un empereur venger son injure; il a beau n'être que juste, il passe toujours pour cruel... Que tous les complices, sénateurs ou chevaliers échappent à la mort, à la proscription, à la crainte, à l'infamie, à la haine publique; que ce soit la gloire de notre temps que, dans cette révolte contre l'empire, un seul homme ait péri et péri de la main d'un meurtrier! »

A la réception de cette lettre le sénat, quelle que fût du reste sa pensée intime, éclata en solennelles acclamations comme elles étaient devenues d'usage dans son sein: « Pieux Antoninus, que les dieux te gardent! — Clément Antoninus, que les dieux te gardent! — Clément Antoninus, que les dieux te gardent! — Clément Antoninus, que les dieux

<sup>1</sup> « Ut in causa tyrannidis, qui in tumultu cecidit perhibeatur occisus. » *Epist. apud Vulcat. Gall.*

te gardent! — Nous avons fait ce qui était notre devoir, tu n'as pas voulu faire ce qui était ton droit. — Nous souhaitons à ton fils un règne plein d'équité. — Affermis ta race, donne la sécurité à nos enfants. — Nulle force ne peut nuire à un gouvernement vertueux. — Nous demandons ta présence. — A ta philosophie! — A ta longanimité! — A ta sagesse! — A ta noblesse! — A ton innocence, etc... » Et cette fois, enfin, le sénat l'obligea d'accepter le titre de *Père de la Patrie*, que jusque-là sa modestie avait refusé<sup>1</sup>.

La punition des coupables fut en effet pleine de miséricorde. Seuls, quelques centurions payèrent de leur sang la rébellion; la discipline militaire avait ses droits à part. Flavius Calvisius, qui avait livré l'Égypte à Cassius, fut relégué dans une île sans perte de ses biens, et les pièces de son procès brûlées après sa condamnation, pour le mettre à l'abri des vengeances ultérieures. Un grand nombre de complices restèrent ignorés. Martius Verus, qui succéda à Cassius dans le commandement de l'armée de Syrie, se crut en droit de brûler les papiers de Cassius : « Si l'empereur m'en veut, dit-il, qu'il me fasse périr. Mieux vaut la mort d'un seul homme que celle de mille. » Il s'exposait peu avec Marc Aurèle, qui, de son côté brûlait, sans les lire, d'autres papiers qu'on lui avait remis. On s'était demandé (tant les habitudes sanguinaires étaient vivaces!) si la famille de Cassius serait épargnée; on pouvait la soupçonner coupable; ne l'eût-elle pas été, on devait la croire dangereuse. Mais Marc Aurèle avait déjà répondu dans sa lettre au sénat : « Vous ferez grâce aux enfants, au gendre, à la veuve de Cassius; que dis-je, grâce : ils

<sup>1</sup> Capitolin; les monnaies.

n'ont rien fait! Qu'ils vivent donc! Qu'ils vivent de l'héritage paternel, dont ils garderont une moitié (c'était une grâce alors); que l'or, l'argent, les étoffes précieuses leur appartiennent; qu'ils soient libres, qu'ils soient maîtres de leurs personnes, qu'ils soient paisibles, qu'ils soient riches; qu'ils soient partout où ils iront une preuve vivante de notre *piété*. » Il en fut ainsi; excepté un fils, qui fut déporté, la famille de Cassius fut non-seulement épargnée, mais protégée. Marc Aurèle inquiet du ressentiment populaire qui les menaçait, les mit sous la garde d'un de ses parents, punit ceux qui les insultaient, et, dans un procès qu'ils soutinrent, défendit qu'on rappelât leur triste fortune. Ils vécurent, non comme des proscrits, mais comme des fils de sénateurs : « Qu'ils vivent sans crainte, avait dit le prince, sachant qu'ils vivent sous Marc Aurèle! » Hélas! cette parole n'était point une vanterie emphatique : libres et paisibles sous Marc Aurèle, Commode, une fois empereur, les fit brûler.

Disons-le donc : quelles que fussent les acclamations et les hommages du sénat, plus ardentes encore et surtout plus sincères auraient dû être les acclamations de la postérité si le genre humain avait de la mémoire et les peuples de la reconnaissance. J'ai critiqué sévèrement la faiblesse de Marc Aurèle; mais, dussé-je affaiblir mes critiques, je ne saurais me taire ici devant sa clémence. Elle était politique, je le sais, je lui en fais honneur : mais elle n'en était pas moins généreuse; il y a certains calculs qu'une âme basse ne saura jamais faire. Elle était inspirée par les exemples de Trajan et d'Hadrien, je le sais encore; mais de combien elle les dépassait! Car, hélas! l'empire au sein duquel étaient prononcées de telles paroles était toujours, par

ses mœurs et par bien des traditions, l'empire de Tibère, de Néron et de Domitien. Marc Aurèle, légitime souverain du monde romain autant qu'à cette époque un souverain pouvait être légitime, Marc Aurèle païen, entendait régénérer l'Italie païenne par la clémence, tandis qu'aujourd'hui des escamoteurs de couronnes qui n'ont pas encore tout à fait abdiqué le nom de chrétiens, prétendent régénérer l'Italie chrétienne par des fusillades.

Cependant Marc Aurèle comprenait qu'un grand devoir lui restait à accomplir. Cet Orient, trop séparé de l'empire et que l'empire avait failli perdre, cet Orient où Marc Aurèle n'avait jamais mis les pieds, il fallait le visiter et effacer les dernières traces de la révolte de Cassius. Pendant que le sénat, pour se dédommager des refus que la modestie de l'empereur lui faisait éprouver, s'occupait à combler d'honneur cette famille impériale dans l'intérêt de laquelle on avait demandé des supplices, et inventait au profit de Faustine des privilèges inouïs; Marc Aurèle s'éloigna, laissant son gendre Pompeïanus consul, son fils Commodus revêtu dès sa quinzième année de l'inviolabilité tribunitienne, et il se rendit en Orient (176).

Son voyage fut partout marqué par des actes de bonté. Les peuples et les rois qui avaient embrassé la cause de Cassius, obtinrent aisément leur pardon. Antioche, qui avait porté le deuil de ce César d'un jour, fut punie par la seule privation de ses libertés municipales et de ses spectacles; au bout de quelque temps tout lui fut rendu, et elle eut la visite de l'empereur. Les Juifs de Palestine, qui n'avaient pas perdu cette nouvelle occasion de proclamer leur indépendance, les Juifs au milieu desquels l'empereur passa, n'eurent d'autre châtimement qu'un mot

de plainte de Marc Aurèle contre leur humeur turbulente et contre leur mauvaise odeur, dès lors proverbiale. La ville de Tyr qui était la patrie de Cassius, fut simplement privée de la visite impériale; elle pouvait tout craindre de l'esprit antique qui rendait les crimes solidaires pour la cité comme pour la famille. Alexandrie qui avait fait mille vœux pour le rebelle eût sa grâce complète. Elle vit Marc Aurèle dans ses murs, gardant toujours et la simplicité d'Auguste et la simplicité de Zénon, se montrant dans les rues, dans les temples, dans les académies, comme le premier Grec ou le premier philosophe venu de cette ville grecque et philosophe.

Sans doute, ce moment était beau. L'empire était au moins momentanément pacifié; la Germanie maintenue dans le repos par le renom militaire et la modération politique de Pertinax; l'Orient réconcilié à force de clémence<sup>1</sup>. Marc Aurèle voyait affluer autour de lui les rois de l'Orient; les députés du roi des Parthes venaient renouveler la paix avec lui. Arbitre de l'Asie comme l'avait été Antonin, adoré des provinces même qui s'étaient révoltées, suivi des acclamations populaires et des panégyriques, pour cette fois sincères, des rhéteurs de Smyrne et d'Athènes, comblé de leurs éloges comme il les comblait de ses présents, Marc Aurèle ne voulut pas retourner dans Rome sans avoir satisfait à sa conscience timorée et sans avoir mis le comble à sa clémence. Il se fit initier non-seulement à la Minerve d'Athènes à laquelle il avait fait un vœu pendant la guerre<sup>2</sup>, non-seulement à tous les autres sanc-

<sup>1</sup> Monnaies de l'an 176. CLEMENTIA AVG. — PAX AVG. — SECVRITAS PVBL. — FORTVNA DVCI.

<sup>2</sup> Lettre à Hérode dans Philostr., *Vita Sophist.*, II, 1, § 55.

tuaires, mais surtout à la Cérés d'Eleusis. Cette déesse, on le savait, repoussait de son sanctuaire les meurtriers avec une puissance si redoutée que Néron n'avait osé s'y présenter. En allant y demander l'initiative, Marc Aurèle tenait à se laver du sang de Cassius que personne du reste ne lui imputait. Il entra dans le sanctuaire seul et sans gardes; puis il repartit pour Rome, satisfait dans sa piété, sacré pour la superstition des peuples, béni par leur reconnaissance, cher à leur amour.

La joie de ce voyage avait pourtant été troublée par la mort de Faustine. Elle avait suivi son mari en Asie; elle expira d'une manière presque soudaine dans une bourgade au pied du mont Taurus (175) d'une attaque de goutte; ceux qui croyaient à sa complicité avec Cassius, soupçonnèrent un suicide. Quels que fussent les torts de cette femme, qu'il les ignorât ou qu'il voulût les cacher, Marc Aurèle lui témoigna après sa mort la même affection qu'il lui avait témoignée pendant sa vie. Il prononça lui-même son panégyrique. Il demanda au sénat de la proclamer déesse. Les villes d'Asie figurèrent à l'envi sur leurs monnaies, Faustine Diane, Faustine placée sur le char des dieux, Faustine portée au ciel par un aigle, Faustine au milieu de ses enfants sous les traits de la lune au milieu des planètes. Elle eut un temple à Rome<sup>1</sup>, et probablement dans bien d'autres villes. De jeunes filles, placées sous la tutelle de l'État, furent appelées de son nom Faustiniennes, et

<sup>1</sup> Ce temple devint peu après celui d'Elagabal, probablement au mont Palatin. Le temple qui porte encore le nom d'Antonin et de Faustine sur la voie Sacrée appartient au premier Antonin et à la première Faustine. — Un bas-relief déposé au musée du Capitole, et qui appartenait, à ce que l'on croit, à l'arc de triomphe de Marc Aurèle, représente l'apo théose de Faustine. Elle est enlevée au ciel par une Renommée, et son époux la suit du regard.

le bourg d'Halala, où elle était morte, devint une ville et une colonie romaine sous le nom de Faustinopolis.

Cependant, malgré les regrets, au moins officiels, de son mari et de l'empire, la honteuse réputation de Faustine est demeurée classique, et marche dans l'antiquité romaine immédiatement après celle de Messaline. Je ne dis pas les historiens contemporains (car il ne nous en reste aucun), mais tous les historiens qui nous parlent de ce temps parlent de ses désordres et de leur scandaleuse publicité. Ils montrent cette fille d'Antonin, coupable, selon les bruits publics, d'inceste avec Verus, coupable ensuite de sa mort, complice de la révolte de Cassius; ayant pour amants, non-seulement des consulaires et des sénateurs pour lesquels elle obtient des grâces de l'indigne faiblesse de son mari, mais des matelots, des pantomimes, des gladiateurs; ils nous montrent les désordres de cette Augusta et la lâche indulgence de cet Auguste signalés en plein théâtre, en leur présence, par les quolibets de l'acteur et les risées du public<sup>1</sup>. Ils peignent enfin Marc Aurèle que ses amis pressent de purifier son palais par un divorce, sinon par une sentence de mort, se faisant néanmoins scrupule de renvoyer l'épouse qui lui avait apporté la pourpre: « Si je rends la femme, dit-il, je dois rendre la dot. »

Il m'en coûte de croire à une aussi lâche faiblesse; et cette faiblesse nous paraît encore plus étrange depuis que la correspondance familière de Marc Aurèle et de Fronton nous

<sup>1</sup> « De quo (Tertullo) mimus in scena præsentè Antonino dixit; cum stupidus nomen adulteri uxoris a servo quæreret et ille diceret ter Tullus et adhuc stupidus quæreret, respondit ille: *Jam dixi TER, TULLUS dicitur.* » (Capitol., in fine.)

est connue. Là il n'est question de Faustine que comme d'une femme tendrement aimée et d'une mère chastement féconde<sup>1</sup>. C'est en lui parlant de Faustine, en le chargeant de ses vœux pour elle, en lui faisant remarquer la ressemblance de ses enfants avec Faustine, que le rhéteur croit faire sa cour à son prince. Même en écrivant à Hérode qui n'était point l'ami de Faustine, Marc Aurèle exprime des regrets de sa mort. Se parlant à lui-même (πρὸς ἑαυτὸν) dans ses notes secrètes, il rend grâces aux dieux de lui avoir donné « une femme aussi docile, aussi tendre pour sa famille, aussi simple dans sa vie<sup>2</sup>. » Mère de dix enfants, elle avait suivi son mari dans tous ses voyages, même à l'armée de Germanie; et elle mourut, avant l'âge de la vieillesse, lorsqu'elle le suivait en Orient. Marc Aurèle, en lui décernant tous les honneurs que femme de César eût jamais reçus, avait inventé pour elle le titre de *Mère des camps*. Sur ses monnaies, il avait rattaché au nom de cette femme qu'il lui eût été permis d'honorer moins, des souvenirs de *concorde*, de *joie*, de *fécondité*, de *pudeur*. Après qu'elle est morte, lorsqu'il demande au Sénat grâce pour quelques complices de Cassius, il ajoute que cette grâce sera un soulagement à la douleur que lui laisse la mort de Faustine; pensée touchante pour peu que les regrets eussent été mérités! Et le Sénat, s'unissant (faut-il dire à cette hypocrisie ou à cette sottise du prince?) le Sénat, non content des honneurs divins qu'il a votés à Faustine, ordonne que sa statue soit érigée au théâtre, à la place où elle se

<sup>1</sup> Domina Faustina mea. M. Aur. (Fronto, *ad M. Cæsar.*, I, 9, Edit. Mai.)

<sup>2</sup> I, 17. V. dans Galien la peinture qu'il fait des inquiétudes de Faustine au moment d'une maladie de Commode, et de la vivacité de ses remerciements au médecin. *De Præcognit.*, 10-12.

mettait d'ordinaire; qu'elle soit, les jours où le prince assistera au spectacle, entourée par les plus illustres matrones. Il ordonne encore que, dans le temple de Vénus et de Rome, seront des statues de Marc Aurèle et de Faustine, devant lesquelles à l'avenir les fiancés viendront faire un sacrifice: flatterie officielle qui eût été une bien sanglante ironie! En un mot, toute la postérité dénonce Faustine, et tous les témoignages contemporains, officiels ou non, déposent en faveur de Faustine<sup>1</sup>.

Il n'est peut-être pas impossible de résoudre cette contradiction. De toutes façons, Faustine eut un grand tort envers la postérité: celui d'être la mère de Commode. Malgré la ressemblance des deux visages, on ne put jamais croire qu'un tel fils fût né d'un tel père. Les imaginations populaires, habituées à une sorte de supernaturalisme monstrueux, inventèrent à ce sujet des contes étranges: Faustine, follement éprise d'un gladiateur et voulant résister à cette indigne passion, aurait consulté un devin; sur son avis, par une barbarie qui dépasse les mœurs romaines, elle aurait fait tuer le gladiateur et se serait fait oindre de son sang; c'est ainsi qu'elle aurait donné à un fils, légitime pourtant, quelque chose des vices et des instincts du gladiateur. D'autres, rejetant ce hideux prodige, crurent tout simplement que Faustine infidèle avait

<sup>1</sup> Annia Faustina, fille d'Antonin et d'Annia Galeria Faustina, née vers 120, fiancée d'abord à Lucius Verus, mais après la mort d'Hadrien, Verus étant trop jeune, mariée à Marc Aurèle (vers 139); appelée *Augusta* dès le temps d'Antonin; morte en 175. — Ses monnaies, avec les mots: CONCORDIA, — FECVND. AVGVSTAE. — IVNONI LVCINAE, — LAETITIA. — MATRI CASTRORVM. — PVDCITIA, — SAECVLI FELICIT. Témoignages sur elle: Dion, LXXI, 29-31. Capitol., in *M. Antonin.*; id., in *Vero*; Vulcatius Gallicanus, in *Avidio Cassio*; Correspondance de Fronton, *passim*; Julien, *de Cæsarib.*; Aurel. Victor., *de Cæsaribus*, 16; Eutrop., VIII, 5.